

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU MARDI 12 MARS 2019

Date de la convocation :
04 Mars 2019

Date d'affichage :
04 Mars 2019

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 24
Procuration : /

L'An deux mil dix-neuf, le douze Mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, M. Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne NAUDE, Anne-Marie DUHAMEL, M. Serge HERMANT, Mme Armelle VISEURS, Mrs Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, M. Christian KASPRZYK, Philippe DUTKIEWICZ, Bertrand NAGLIK, Mme Linda MEDJAHDI, Mrs Jean-Marie MANIEZ, Christophe SINGER, M. Philippe NEVEU ;

Excusés : Mme Jasmine BEDENIK, Emmanuelle HEAULME, Valentin PRUVOT, Jean-Pierre COQUELLE, Corinne TOURNANT,

Absent : //

Excusé(s) ayant donné procuration : //

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : **renouvellement de la convention pour le développement et l'amélioration des centres de vacances avec la Caisse d'Allocations Familiales**

La convention pour le développement et l'amélioration des centres de vacances signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais est arrivée à échéance le 31 Décembre 2018.

Dans l'attente d'une nouvelle convention, la Commune souhaite renouveler son engagement en 2019 pour 35 places.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

À la majorité :
Pour : 24
Contre : /
Abstention : /
Mention exécutoire : oui

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Emet un avis favorable au renouvellement de cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2019 pour le développement et l'amélioration des centres de vacances. Le renouvellement concerne 35 places.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

"DECISION EXECUTOIRE"

Reçue en Sous-Préfecture le **20 MARS 2019**

Publiée et Notifiée le **22 MARS 2019**

MAZINGARBE, le **22 MARS 2019**

Le Maire

Laurent Pissant

